



EAU DECHETS ASSAINISSEMENT

Syndicat Mixte du GERS

CS 40509

32021 AUCH CEDEX 9

REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 032-253201842-20250408-CS270425-DE



DELIBERATION n° CS 27 04 25
Séance du jeudi 3 Avril 2025

REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES
ANNEXE 5

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 15

Procuration :

Absent : 4

Date de la convocation

Le 21 Mars 2025

Date d'affichage

Le jeudi 3 Avril 2025 à 9h30, les membres du Comité Syndical de TRIGONE, Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable et de traitement des Déchets du Gers, régulièrement convoqué, se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur Francis DUPOUEY :

Présents : M. Francis DUPOUEY, M. Jean-Pierre SALERS, M. Jean-Paul FORMENT, M. Jean FALCO (Collège Eau), M. Jean FALCO (Collège Déchets), M. Thierry REVEIL, M. Patrick DUBOSC, M. Claude NEF, M. Patrice SUAREZ, M. Gérard LILLE, M. Anthony CHAULET, M. Jacques MORLAN, M. Roger COMBRES, M. Jacques FAUBEC

Présent par visioconférence : sans objet

Représentation : M. Georges CAUSERO, suppléant de M. Didier DUPRONT

Absent excusé : Mme Muriel LARRIEU, Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, M. Benoit DESENLIS, Mme Céline SALLES

Suite à l'adoption du règlement intérieur des déchèteries lors de la dernière réunion du collège déchets, il y a lieu de statuer sur le nombre de crédits gratuits à accorder aux communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats de collecte. Après avoir pris en compte les observations des syndicats et compte tenu qu'il ne nous semble pas possible de pas avoir d'homogénéité d'attribution sur l'ensemble des déchèteries, voici une nouvelle proposition :

Communes < 2000 hab : 208 crédits

Communes > 2000 hab , toutes communautés de communes/agglo et sictoms : 416 crédits

Entendu le rapport de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés
DELIBERE ET DECIDE

- D'attribuer un nombre de crédits gratuits pour l'accès aux déchèteries situées sur le territoire de Trigone et des collectivités membres de Trigone, comme indiqué ci-dessus ;
- D'autoriser le Président de Trigone, à modifier l'annexe 5 du règlement intérieur des déchèteries.

Le Président
Francis DUPOUEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.